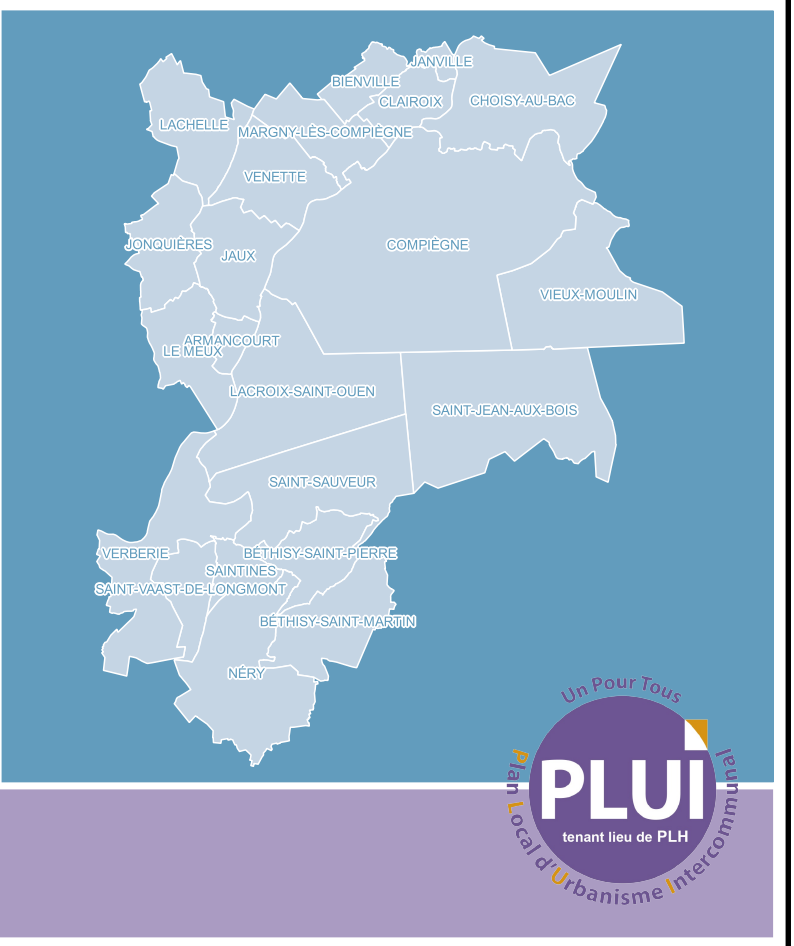




ZONAGE REGLEMENTAIRE

Zone

AUTRES ELEMENTS

Limite communale
Zone d'aménagement concerté

INFORMATIONS JUGEES UTILES

Zone humide avérée

PRESCRIPTIONS

Espace boisé classé
Emplacement réservé aux voies publiques
Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)



SOUS-PREFECTURE
23 DEC. 2025
D'S COMPIEGNE

